

Avis adopté

Séance plénière du 25 avril 2023

Travail et santé-environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ?

Déclaration des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Alors que la récente loi sur les retraites s'exonère d'une réflexion approfondie sur l'évolution du travail et les conditions parfois dégradées d'exercice, notamment pour des métiers à forte pénibilité, cet avis arrive à point nommé. Merci au rapporteur et à la commission d'avoir su conduire ces propositions, essentielles pour penser le temps long, ce qui doit rester une des forces de notre assemblée.

La santé au travail doit être prise avec sérieux, notamment en ce que le travail lui-même peut nuire à la santé globale de tous et toutes, et en particulier des personnes les plus précaires, davantage surexposées. Une santé globale qui se dégrade d'autant plus que le réchauffement climatique s'accroît, exacerbant les risques d'accident du travail et le nombre de maladies professionnelles tout en soulignant leur méconnaissance.

Si l'impact et les symptômes diffèrent entre les hommes et les femmes, les maladies professionnelles (cancer du sein, baisse de la fertilité) ou la poly exposition de métiers à prédominance féminine aux produits chimiques ou utilisés dans le monde agricole sont peu ou pas pris en compte et accroissent la dégradation de leur santé et de leurs conditions de travail.

En ce sens, le renforcement de la formation sur la santé au travail et sur la santé-environnement auprès des futurs professionnels médicaux et paramédicaux est incontournable (préconisation 1). Par ailleurs, le groupe soutient la préconisation 3 visant à créer un fond permettant de renforcer nos connaissances et favorisant les capacités d'adaptation et d'atténuation à long terme à l'adresse des partenaires sociaux.

Néanmoins le groupe rappelle deux alertes :

→ d'une part, la baisse du nombre de médecins au sein du service de santé au travail et l'invisibilité de cette formation pour les étudiants. La dégradation du travail dans le domaine de la santé doit être combattue ;

→ d'autre part, l'inaction climatique générale réelle renforce la dégradation de la santé mentale des salariés qui se savent contraints par leur emploi à une situation intenable. À l'heure où 40 % des 18-25 ans souffrent d'un trouble d'anxiété, il devient urgent que le monde du travail s'organise pour prévenir une dégradation accélérée de celle-ci.

Le monde du travail est à la fois le levier incontournable pour relever les défis climatiques et en même temps un puissant générateur d'effets délétères sur les humains et le vivant. Agissons pour renforcer la santé des travailleurs et travailleuses et pour sauvegarder une population en bonne santé, et en capacité de construire un monde viable.

Le groupe OEMJ remercie le travail effectué par la commission et votera en faveur de l'avis.